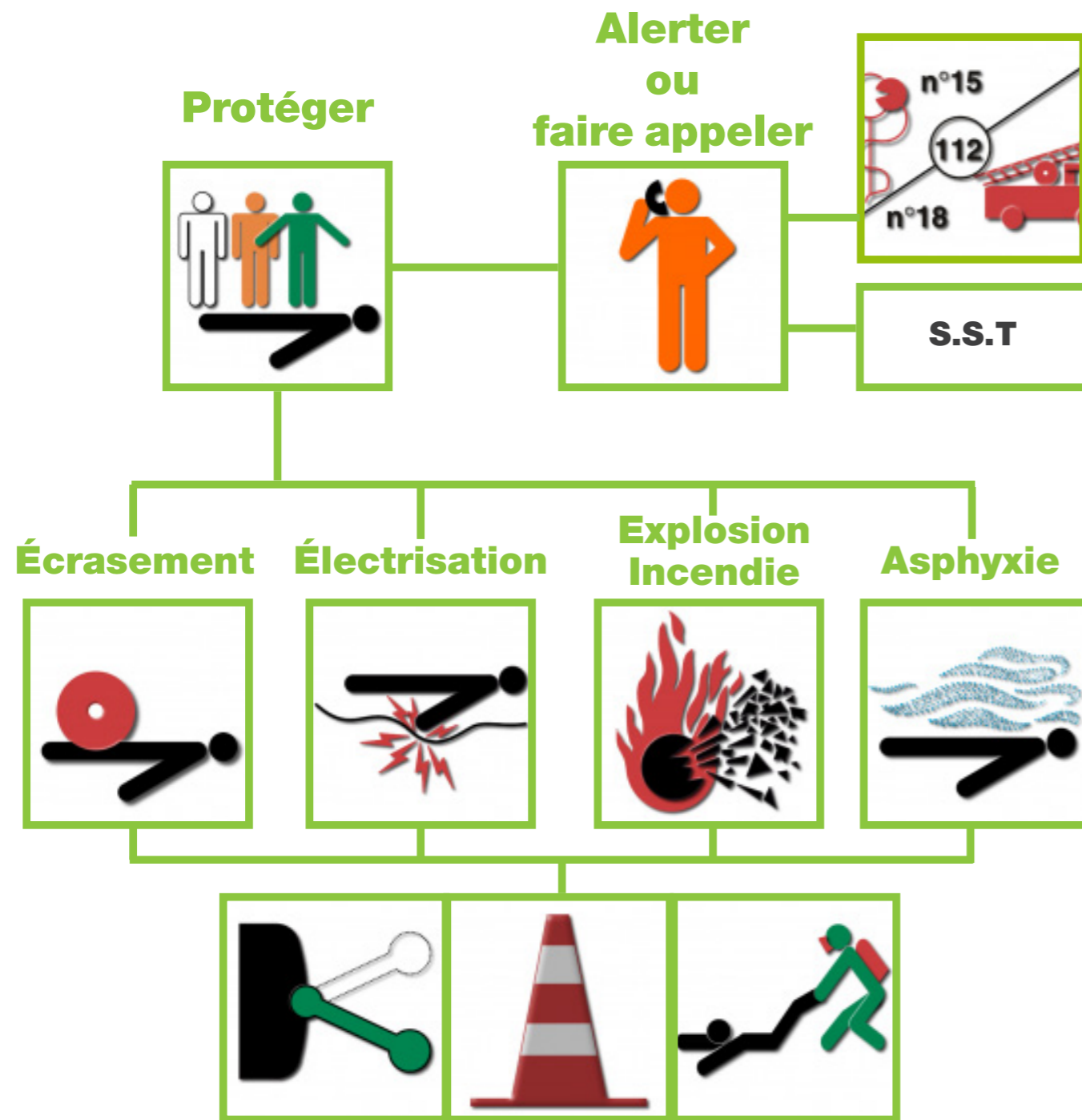


# ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS

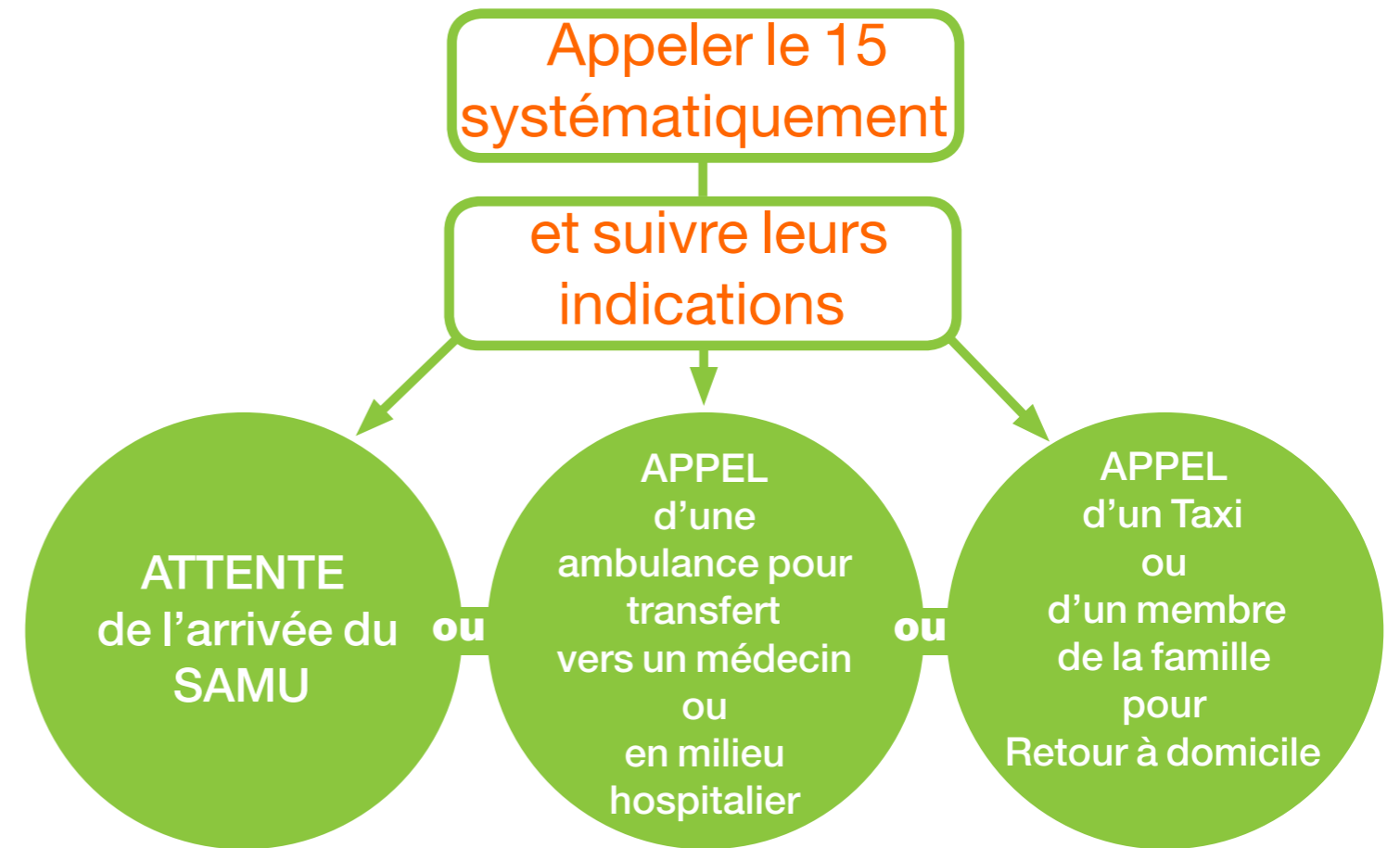


Témoin, vous êtes le 1er maillon



**Tenter de supprimer le danger tout en se protégeant**

Évacuation d'un blessé ou d'un malade  
 Quel mode de transport ?



**Toute personne qui n'est pas en état de travailler, n'est pas en état de conduire !**

Si l'entreprise n'appelle pas le 15, **l'employeur engage sa responsabilité** en cas d'aggravation de l'état de santé ou d'accident de la voie publique lors du transport.

Un salarié ne doit jamais accompagner **un autre salarié avec un véhicule personnel** ou un véhicule de fonction.